



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Jean-Pascal MARTIN, Frédéric SOUSA

Absents avec procuration : Catherine CHICQUENOY (procuration à Dominique THELINGE), Muriel JACQUES (procuration à Jean-Pascal MARTIN, Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE), Elsa SOARES (procuration à Patrick BROUEL),

Absents : Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Dominique THELINGE et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2019, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Subventions aux associations
- 2 Attribution du marché « Rue de la République – 2^{ème} tranche »
- 3 Adhésion CAUE
- 4 Décisions du Maire
- 5 Questions diverses

1. Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que les élus occupant des fonctions au sein du bureau, et membres d'association, ou ayant un membre de leur famille impliqué dans les associations dont les demandes sont examinées ce soir, ne peuvent pas prendre part au vote.

A savoir :

- *Club de Judo : DAVID Bruno ne prend pas part au vote*
- *PPFC : ROGER Christophe et SOUDE Christophe ne prennent pas part au vote*
- *STARDOC : ROGER Christophe et Marie Claude MILLET ne prennent pas part au vote*
- *Comité des Fêtes : SOUSA Frédéric, FAVARETTO Lucie, SOARES Elsa et ne prennent pas part au vote*
- *AAPPMA : LACOMBE Michel ne prend pas part au vote*
- *Centre Aéré : JACQUES Muriel et MARTIN Jean Pascal ne prennent pas part au vote*
- *BILLARD : LACOMBE Michel ne prend pas part au vote*
- *HAND BALL : SOUDE Christophe, MARTIN Jean Pascal, JACQUES Muriel ne prennent pas part au vote.*
- *DES SOURIS ET DES LIVRES : Marie Claude MILLET ne prend pas part au vote.*
- *Amicale des Sapeurs-pompiers : Michel LACOMBE ne prend pas part au vote*

L'examen des demandes de subvention débute par l'aide sollicitée par la chambre de métiers ; à savoir 560 €uros en fonction du nombre d'apprentis.

Suite au vote de la subvention attribuée à la chambre des métiers, Michel LACOMBE intervient et informe le Conseil qu'en l'absence d'une concertation en commission pour l'attribution des subventions il s'abstiendra de voter (Dominique PRUNET lui ayant donné sa procuration, il conviendra de prendre en compte deux abstentions).

Mme le Maire tient à préciser que la présentation des dossiers de demande est effectuée en séance du conseil municipal : tous les conseillers bénéficiant ainsi du même niveau d'information en même temps pour débattre des montants à attribuer.

Au terme de la présentation des demandes de subvention faite par chaque adjoint dans son domaine de compétence et au terme de la discussion en découlant, les montants alloués ont été votés comme suit :

SUBVENTIONS 2019		
Associations	Montants €	Votes
DIVERS ET DE LOISIRS		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	560	Unanimité
Prévention routière	100	18 Pour-2 abstentions
Bridge	200	18 Pour-2 abstentions
St Hubert : Sté de Chasse	250	18 Pour-2 abstentions
SOLEIL LOTOIS POUR TCHERNOBYL	100	18 Pour-2 abstentions
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300	Unanimité
Comité des fêtes	15 500	15 Pour-2 abstentions
Prayssac Musette/loisirs	900	18 Pour-2 abstentions
CULTUREL ET ARTISTIQUE		
Des Souris et des Livres	400	17 Pour-2 abstentions
Prayssac au fil de l'histoire	150	18 Pour-2 abstentions
Etre et Savoir UTLPL	400	18 Pour-2 abstentions
RADIO 4	200	18 Pour-2 abstentions
Union Musicale de Puy l'Evêque	500	18 Pour-2 abstentions
Stardoc	100	16 Pour-2 abstentions
SOCIAL		
La chaleur de l'Oustal	700	18 Pour-2 abstentions
L'Embellie	100	18 Pour-2 abstentions
LIRAFLO	100	17 Pour-2 abstentions
Quercy contact	200	18 Pour-2 abstentions
VMEH Visiteurs de Malades	250	18 Pour-2 abstentions
AFSEP	100	18 Pour-2 abstentions
FNACA	150	18 Pour-2 abstentions
SPORTS		
Club Cyclo Tourisme	300	18 Pour-2 abstentions
Echiquier Basse Vallée du Lot	300	18 Pour-2 abstentions
ASSOCIATION Sportive Collège d'Istrie	300	18 Pour-2 abstentions
PPFC Seniors	2 000	16 Pour-2 abstentions
PPFC Ecole de foot	2 000	16 Pour-2 abstentions
Club de Judo	1 000	17 Pour-2 abstentions
Club des Dauphins Puy l'Evêque	400	18 Pour-2 abstentions
Tennis de Table	700	18 Pour-2 abstentions
Fanny club (pétanque)	250	18 Pour-2 abstentions
AAPPMA Pêche	250	Unanimité
Escalade en Quercy	500	18 Pour-2 abstentions
Tennis Club	730	18 Pour-2 abstentions

Basket	600	18 Pour-2 abstentions
RCP Rugby	950	18 Pour-2 abstentions
Handball Prayssac Puy l'Evêque	700	15 Pour-2 abstentions
Billard club	600	Unanimité
EDUCATION		
Coopérative Ecole Elémentaire	4 000	18 Pour-2 abstentions
Ecole Maternelle	800	18 Pour-2 abstentions
Maternelle subv. Exceptionnelle	2 000	18 Pour-2 abstentions
ALSH Le Cerf-Volant	1 500	16 Pour-2 abstentions
Association Parents d'Elèves PEPA	500	18 Pour-2 abstentions

Concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'école maternelle, il s'agit là d'aider à financer un voyage de 3 jours à Auzols pour les enfants de la Grande section (Le budget estimé pour ce voyage étant de 4 177 €) et un voyage de 2 jours dans un centre équestre pour la Petite section. Madame le Maire tient à souligner la motivation de l'équipe des enseignants de l'école maternelle à effectuer un (voire deux pour cette année) voyage scolaire chaque année. Christophe SOUDE soulève le problème des associations qui ne déposent pas dans les délais impartis leurs dossiers de demande de subvention : « l'échéance avait été fixée au 23 février 2019, or à ce jour certains dossiers ne nous sont pas encore parvenus ».

2. Attribution du marché « Rue de la République – 2^{ème} tranche »

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de réaliser la deuxième tranche de travaux rue de la République, à savoir la réalisation d'un trottoir du croisement de la rue Cami Ferrat jusqu'au panneau de fin d'agglomération, et la mise en place d'un plateau au niveau des ateliers municipaux. Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors d'un précédent Conseil Municipal.

Elle informe l'assemblée que la procédure d'appel d'offres a été lancée avec remise des plis le 3 mai 2019. Qu'il a été procédé à l'ouverture des plis en Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai et qu'à cette date, une seule offre admissible a été comptabilisée. Il s'agit de l'entreprise MARCOULY. Elle précise que le SDAIL en a fait l'analyse sur la base établie, soit 60 % pour le prix et 40 % pour la technique.

Après une première négociation et suite à la réunion de la CAO en date du 20 mai, l'offre de l'Entreprise MARCOULY a été validée pour un montant de 47 222.85 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer le marché « Rue de la République – 2^{ème} tranche » à l'Entreprise MARCOULY.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

3. Adhésion CAUE

Madame le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) est une association indépendante qui travaille en collaboration avec le Conseil Départemental et qui est également gérée par des communes et des intercommunalités. Ces personnes, urbanistes, aménageurs, environnementalistes, paysagistes, distillent, selon la demande, des conseils. Ils peuvent même réaliser des plans pour tout projet d'aménagement ou de construction, pour les collectivités comme pour les particuliers, et ceci à titre gratuit.

La commune de Prayssac a fait appel à leurs services notamment pour le réaménagement du lotissement du Rouget, l'aménagement de la place de la Liberté ainsi que pour le projet du complexe sportif et de loisirs. Leur intervention permet d'obtenir un regard et des conseils très avisés.

Madame le maire propose donc aux membres du Conseil de valider l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2019, pour un montant de 150 €.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

4 Décisions du Maire

Madame le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises concernant trois avenants au marché de travaux d'aménagement du Complexe Sportif et de Loisirs :

- Lot n° 6 « étanchéité » attribué à l'Entreprise SMAC : nécessité d'entreprendre des travaux supplémentaires liés aux boîtes à eaux et descentes, zone extension vestiaire, entraînant une plus-value d'un montant de 1 046.80 HT.
- Lot n° 13 « électricité » attribué à l'Entreprise ALLEZ et Cie : Suppression de l'alimentation du TGBT 2 du gymnase entraînant une moins-value d'un montant de 549.35 € HT
- Lot n° 4 « charpente Mob-bardage » attribué à l'Entreprise JAUZAC : modification de la porte accès de secours en porte pleine bois pour assurer la continuité du bardage entraînant une plus-value d'un montant de 1 310.87 €. Initialement cette porte prévue en alu faisait partie d'un autre lot. Or ce matériau ne permet pas de réaliser correctement le bardage en bois. Il a donc été décidé d'installer une porte en bois par l'entreprise JAUZAC. Ce qui revient à dire que la plus-value sur le lot attribué à JAUZAC va correspondre à une moins-value sur le lot attribué à l'autre entrepreneur.

5. Questions diverses

- Christophe ROGER, 1^{er} adjoint, fait part à l'assemblée des informations suivantes :
- Bilan sur l'aménagement provisoire installé sur la D811 : Il rappelle que la municipalité souhaite sécuriser le cheminement piéton et réduire la vitesse des véhicules sur cette départementale. En concertation avec le Département et le SDAIL, il avait été décidé de faire un essai de deux mois sur un type d'écluse. Durant cette période, toute personne concernée a pu indiquer ses remarques sur le cahier de doléances mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. Comme convenu, arrivant au terme de cette période d'essai, les riverains, les commerçants riverains, la commune et un représentant du SDAIL, se sont réunis le lundi 20 mai afin d'échanger sur cet aménagement. Au terme de la discussion, il s'avère que l'aménagement, certes, pouvait faire ralentir les véhicules mais n'améliorait pas la sécurité des piétons. Ceci lié en grande partie au comportement des automobilistes qui ne respectent pas la priorité de passage : « ils cherchent à s'engager en premier avant le véhicule arrivant en face et en oublient les piétons qui souhaitent traverser ». Ce bilan faisant l'unanimité et corroborant certaines remarques du cahier de doléances, il a été décidé de retirer les plots. D'autres propositions ont été évoquées lors de cette rencontre. Elles seront étudiées lors d'une prochaine commission voirie.
- Aide à la réfection de façade : Le 1^{er} adjoint fait part de la demande de Madame PONTIE à bénéficier d'une aide concernant la réfection de façade du bâtiment qu'elle rénove au centre-ville. Il informe l'assemblée qu'il existe une délibération en ce sens, prise par l'ancien conseil municipal en 2010 et dont il donne lecture. Cette délibération détermine le périmètre d'éligibilité (Boulevard de la Paix, le long de la 811 à hauteur du boulevard Aristide Briand) et permet d'allouer une aide de 10 €/m² dans la limite de 100 m² pour les façades visibles de la voie publique.
La demande de Madame PONTIE sera donc prise en considération en application de cette délibération.
- Christophe SOUDE informe le Conseil que l'association de pêche APPMA de Prayssac souhaite réaliser un abri pêche sur le site du Balat Grand. Ce projet sera financé en partie par l'association notamment grâce à un don de l'association Prayss'accueil. La commune a validé ce projet et effectuera les travaux de terrassement et la dalle béton.
Madame le Maire souligne et encourage ce genre d'initiative et de partenariat. Elle profite de cette occasion pour annoncer que dans le cadre de la relance de dynamisation du label *Stations*

Vertes, Prayssac a l'opportunité de devenir station de pêche. Dans cette optique, une rencontre avec le directeur de la Fédération de Pêche du Lot, Monsieur Patrice Joubert, a été organisée afin d'analyser les conditions nécessaires à l'obtention de ce label. Il s'avère que pour l'essentiel Prayssac répond à la quasi totalité des critères permettant de répondre à ce cahier des charges, en lien avec l'activité de l'association APPMA (ateliers pêche nature, abri pêche...). Il reste quelques travaux à effectuer (rallonger la cale de mise en eau par exemple) et des projets à réaliser (notamment mettre en place en partenariat avec l'association locale, un parcours passion). C'est un dossier assez dense à monter qui nécessitera la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents acteurs (pêcheurs, élus...). Madame le Maire est très confiante et assure que la commune va tout mettre en œuvre pour être labellisée. Si ce projet abouti, Prayssac sera la seule commune à bénéficier de l'appellation « station de pêche » du Lot.

- Dominique THELINGE rappelle aux Conseillers le vote pour les députés européens dimanche 26 mai. Il les informe qu'il s'agit d'une élection un peu particulière à deux titres : d'une part l'utilisation pour la première fois du Répertoire Electoral Unique dont la mise en place a rencontré quelques difficultés de logistiques générales notamment dans le croisement des fichiers informatiques ayant entraîné un certain nombre d'erreur sur l'état civil des inscrits. Il faudra donc être d'autant plus rigoureux et attentif. D'autre part, sur les 34 listes en présence seules 18 auront leurs bulletins dans la salle, les autres demandent à ce que les électeurs les impriment. Dans ce cas de figure, Il faudra vérifier que le bulletin présenté respecte bien les normes, (format A4, fond blanc, impression recto-verso s'il y a lieu...). Christophe ROGER explique que des consignes claires et précises seront données le matin avant l'ouverture des bureaux et il demande à tous les élus de les transmettre à tour de rôle à ceux qui prendront le relais tout au long de la journée.
- Madame le Maire annonce que les deux cloches de l'église de Prayssac ont été classées au titre des monuments historiques, une du 16^{ème} siècle, l'autre de 1803. La plus ancienne a fait l'objet d'une proposition de classement de la part de la commission régionale afin de la faire rentrer au patrimoine National. C'est une bonne nouvelle pour la commune qui pourra désormais prétendre à des subventions auprès de la DRAC. Ainsi, il sera possible d'envisager la rénovation du beffroi. Après un diagnostic demandé par la commune, il avait été établi qu'il était très abîmé et nécessitait des travaux dont l'estimation s'élevait à environ 65 000 €.
- Madame le Maire informe le Conseil que la mairie a été sollicitée par la commune de Sainte-Flaive-des-Loups en Vendée pour un projet de jumelage. Comme Prayssac, c'est une commune de 2500 habitants, mais qui évolue dans un contexte complètement différent. Bénéficiant d'un pouvoir économique fort dû à une industrie très développée, de nombreux équipements sportifs, de la proximité de l'océan, elle possède une dimension humaine et associative beaucoup moins riche. Ils ont pris connaissance des activités de notre commune sur les réseaux. Ils sont venus et ils ont apprécié son dynamisme et la diversité des projets et animations proposés par les associations, les commerçants et autres acteurs économiques locaux. Ils sont prêts à accueillir nos écoles, nos associations, nos clubs dans le cadre d'un jumelage.
- Michel LACOMBE souhaite mentionner le fait qu'en trois ans les viticulteurs prayssacois ont été victimes par deux fois d'un gel tardif de printemps avec pour certains plus de 80 % de perte.

Sans autres questions, Madame le Maire lève la séance à 22h30